

Conseil du Centre

81^e session, Turin, 25-26 octobre 2018

CC 81/3/2

POUR INFORMATION

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la réunion du Bureau du Conseil (25 mai 2018)

1. Une réunion du Bureau du Conseil du Centre international de formation de l'OIT (« le Centre ») a été organisée via vidéoconférence le 25 mai 2018 afin de permettre l'examen en temps utile et l'adoption des états financiers pour l'exercice qui s'est achevé le 31 décembre 2017, ainsi que d'examiner et approuver la proposition d'affectation de l'excédent d'exploitation net de l'exercice 2016-17.
2. Le rapport de cette réunion est présenté pour information à la 81^e session du Conseil (octobre 2018).

États financiers et rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2017

(Première question à l'ordre du jour)

3. *Le Président et représentant du Directeur général* souhaite la bienvenue aux membres du Bureau du Conseil.
4. Les documents à l'examen ont été publiés sur le site du Centre en avril 2018 et les membres du Bureau du Conseil en ont été avertis. Cela a laissé cinq semaines aux membres du Bureau pour poser des questions à la Trésorière du Centre et recevoir les réponses de celle-ci, et pour mener des consultations au sein de leurs groupes respectifs. Le Président constate qu'aucune question n'a été reçue.
5. *Le Président* donne la parole au Directeur du Centre pour quelques remarques préliminaires.
6. *Le Directeur du Centre* remercie toutes les personnes impliquées dans la préparation de la réunion. Il explique qu'en tant qu'organe de formation de l'OIT, le Centre opère dans le cadre politique et institutionnel « Une OIT » et que l'alignement entre le Centre et l'OIT – au siège et dans les régions – est et restera la pierre angulaire de la pertinence, de l'efficacité et de la durabilité des activités de formation et d'apprentissage du Centre.
7. Il rappelle que le Centre doit relever de nombreux défis pour atteindre les objectifs ambitieux qu'il s'est fixés. S'il reçoit des contributions volontaires du gouvernement italien et de l'OIT, il doit toujours générer la majorité de ses recettes pour assurer sa

pérennité. Ainsi, le Centre crée en permanence de nouveaux produits et développe et réalise des formations de qualité élevée et aussi pertinentes que possible pour les mandants de l'OIT.

8. Le Directeur souligne également que chaque année, le Centre investit des efforts et des moyens considérables dans la rationalisation de ses processus opérationnels et administratifs afin de pouvoir réagir plus rapidement aux diverses demandes. Le Centre a achevé l'examen de plusieurs autres processus, sur lequel des détails seront communiqués au Conseil en octobre.
9. Le Directeur rappelle que ces dernières années, le Centre a eu la chance d'enregistrer des excédents raisonnables qui ont été réinvestis dans ses activités de formation et dans l'innovation en matière d'apprentissage.
10. Au cours du biennat précédent, le Centre a également du réinvestir une quantité importante de ses fonds propres dans l'entretien ordinaire et extraordinaire de ses infrastructures afin de garantir aux fonctionnaires et aux participants un campus confortable et sûr. Au fur et à mesure que le campus vieillit, ces travaux requièrent des fonds de plus en plus importants. En 2016, le Centre a eu la chance de recevoir de la Ville de Turin les contributions en retard pour les années 2013, 2014 et 2015, pour un total de 750 000 euros. Cet argent a été rapidement investi dans l'amélioration du campus, en réparant et en rafraîchissant les zones qui en avaient le plus besoin.
11. Le Directeur avait demandé que le Bureau du Conseil approuve un financement urgent en 2016 pour contribuer à ces travaux. En outre, toujours cette année-là, le Centre a financé les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire sur ses fonds propres car la Ville de Turin n'avait pas versé de contribution pour 2016 et confirmé qu'elle n'en paierait pas pour 2016 et 2017.
12. Le Directeur avertit le Bureau que cela fait courir au Centre un risque important au vu de la détérioration des infrastructures. Début 2016, le Centre n'a eu d'autre choix que de fermer complètement les pavillons Africa 10 et 11 après que les ingénieurs eurent identifié des problèmes structurels importants dont la résolution nécessiterait des montants supérieurs à ce qui est actuellement disponible dans le Fonds pour l'amélioration du campus; de ce fait, le projet de rénovation et de réaménagement de ces pavillons est au point mort depuis lors. En 2018 comme en 2019, le Centre devra investir des fonds propres provenant du budget biennal pour couvrir les travaux d'entretien ordinaire – ce qui est normal –, mais aussi d'entretien extraordinaire, y compris les réparations urgentes éventuelles. L'audit professionnel de la sécurité et de la santé mené fin 2016 a identifié plusieurs lacunes importantes et même de graves problèmes éventuels, comme par exemple la stabilité des toits en cas de fortes chutes de neige ou la présence d'amiante dans certains pavillons qui abritent actuellement des bureaux et des salles de classe. Sans un apport financier conséquent au cours des prochaines années, le Centre court un risque important pour la sécurité et la santé de son personnel et des participants aux activités sur le campus. Le Centre continue d'explorer toutes les pistes permettant d'identifier les sources de financement pour l'exécution ou l'achèvement des travaux nécessaires pour assurer un campus sans danger pour tout le monde.
13. Le Centre est maintenant pleinement impliqué dans le programme de travail lié aux initiatives du centenaire et promeut activement le partage d'expériences autour de ces initiatives, en particulier celle sur l'avenir du travail. Il continuera à investir dans l'innovation et à identifier de nouvelles sources internes et externes de financement pour l'aider dans cet exercice.

-
14. Le Directeur présente ensuite les résultats financiers du Centre pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et les résultats budgétaires nets de l'exercice biennal 2016-17. Comme mentionné l'an dernier, l'excédent budgétaire net pour l'exercice biennal a été calculé en combinant les excédents de 2016 et de 2017. Le Directeur présente également la proposition d'affectation de l'excédent budgétaire net de l'exercice 2016-17, qui s'élève à 1,764 million d'euros. Il rappelle aux membres du Bureau que le Conseil leur a délégué l'approbation de la proposition d'affectation lors de sa dernière session en date, en octobre 2017.
 15. *Le Président* invite la Trésorière à présenter les états financiers 2017.
 16. *La Trésorière* présente les états financiers et revient sur les faits essentiels.
 17. Elle confirme que, durant l'année, aucune nouvelle norme comptable internationale pour le secteur public (IPSAS) n'a eu d'impact sur les états financiers du Centre. Ces normes ont eu un impact limité sur le budget ordinaire du Centre tel qu'il est présenté sur une base de comptabilité d'exercice modifiée. Commentant les résultats financiers pour 2017, elle explique que le Centre a de nouveau obtenu des résultats positifs, avec un excédent budgétaire net global de 712 000 euros. En 2016, l'excédent provisoire pour la première année du budget biennal du Centre s'est élevé à 1,052 million d'euros. En additionnant les résultats de 2016 et 2017, l'excédent budgétaire net final du Centre pour l'exercice biennal est donc de 1,764 million d'euros.
 18. La Trésorière fait encore observer que les recettes réelles pour 2017 se sont élevées à 38,4 millions d'euros. La contribution de l'OIT, d'un montant de 8,24 millions de dollars des États-Unis, a été supérieure au budget de 357 000 euros en raison de la différence entre le taux de change appliqué au moment de l'établissement du budget et le taux de conversion réel. Le Centre a également reçu la contribution volontaire du gouvernement italien, d'un montant de 7,85 millions d'euros, ainsi qu'une contribution de 250 000 euros du gouvernement portugais pour couvrir ses frais généraux d'exploitation. Au total, l'exercice biennal a généré 76,4 millions d'euros de recettes.
 19. Les produits provenant des activités de formation se sont élevés au total à 23,4 millions d'euros en 2017, ce qui représente une hausse de 1,9 pour cent par rapport à 2016. Si l'on compare ces résultats à l'objectif budgétaire fixé pour 2017, on notera qu'ils sont inférieurs aux attentes. Il convient toutefois de tenir compte de l'utilisation des excédents des exercices précédents pour des activités de formation, ainsi que des frais variables liés à ces activités, pour interpréter la différence. Si les produits provenant des activités de formation et les dépenses variables sont inférieurs aux résultats attendus pour 2017, les contributions aux coûts fixes ou CFC - la différence entre la somme des produits provenant des activités de formation et de l'utilisation des excédents d'un côté et les dépenses variables de l'autre - sont conformes aux objectifs, et le Centre enregistre quand même un résultat positif pour l'année ainsi que pour l'exercice biennal. Cela est dû principalement aux gains d'efficacité réalisés dans la prestation des activités de formation et au type de formation dispensée, qui ont eu un impact sur les recettes et dépenses globales.
 20. Dans l'ensemble, pour l'exercice biennal, le nombre total de jours-participant s'élève à 203 439, contre 191 042 pour la période 2014-15. Cela représente une augmentation de 12 397 jours-participant, ou 6,5 pour cent. Le nombre total de jours-participant en 2017 est de 97 027, pour 106 412 en 2016, soit une diminution de 9 pour cent. Si le nombre de participants est resté stable en 2016-17 par rapport à 2014-15, le nombre réel de journées de formation dispensées par le Centre s'est élevé à 6 983 pour la période 2016-17, contre 6 810 en 2014-15, soit une augmentation de 173 jours de formation ou 2,5 pour cent. On a également observé une augmentation significative des activités

« mixtes-F » (formation à distance et phase résidentielle sur le terrain). De nombreux mandants ont demandé au Centre d'amener son expertise sur le terrain, et le Centre a répondu par une hausse de 129 pour cent du nombre de jours-participants pour les activités « mixtes-F ». Cela a eu un impact sur la formation à distance qui a connu une diminution de 59,5 pour des jours-participant en 2017 (12 356 jours-participant en 2017, pour 30 492 en 2016), principalement due au fait que le Centre a organisé plus de cours en ligne ouverts à tous (MOOC) en 2017 qu'en 2016.

- 21.** En 2017, les dépenses réelles se sont élevées au total à 39,1 millions d'euros. Les dépenses réelles relatives aux postes inscrits au budget ordinaire ont été inférieures au budget d'environ 891 000 euros, soit 5,5 pour cent. C'était également le cas en 2016. Le Centre a répercuté sur ses dépenses de personnel les augmentations de salaire obligatoires approuvées par la Commission de la fonction publique internationale, mais elles ont été compensées par les économies réalisées en raison de la vacance de plusieurs postes au cours de l'année, comme en 2016. Dans l'ensemble, pour l'exercice biennal, ces vacances de postes ont permis une économie globale de 1,2 million d'euros. Les dépenses réelles relatives aux consultants ont été supérieures au budget d'environ 292 000 euros. Cela s'explique par des travaux supplémentaires entrepris au cours de l'année tels que ceux nécessaires à la mise en œuvre du nouveau système et du flux de travail *eProcure-to-Pay* d'Oracle, l'élaboration du manuel sur les achats, l'audit de la sécurité et de la santé, l'audit sur la diversité et d'autres questions relatives au personnel, entre autres. Pour la période biennale, les dépenses réelles consultant se sont élevées au total à 1,353 million d'euros, soit 399 000 euros de plus que prévu dans le budget. En 2016, des consultants sont également intervenus dans divers travaux réalisés par le Centre.
- 22.** Les dépenses réelles au titre des infrastructures ont été supérieures de 266 000 euros, ou 14,5 pour cent, au budget. En 2017, le Centre a entrepris des travaux de maintenance supplémentaires sur le campus, y compris des réparations extraordinaires des canalisations, les travaux préalables à la rénovation de la réception, la création d'une petite boutique, des améliorations de l'espace fitness, la rénovation des toilettes et des vestiaires sur tout le campus, ainsi que la modernisation des systèmes d'automatisation des bâtiments et de détection des incendies, entre autres. Au cours de l'exercice biennal, le Centre a également dépensé 666 000 euros au titre des infrastructures, ainsi que 480 000 euros en améliorations locatives.
- 23.** Les dépenses au titre de la gouvernance ont été inférieures au budget de 128 000 euros, soit 35 pour cent, essentiellement parce que les services juridiques ont été offerts gratuitement par l'OIT.
- 24.** Les coûts liés aux technologies de l'information ont dépassé le budget de 144 000 euros, ou 9,5 pour cent, en raison du report d'un projet de 2016 à 2017 et de légères augmentations de tous les types de coûts. Sur le biennat, les dépenses réelles ont donc légèrement dépassé le budget.
- 25.** Les dépenses variables totales liées aux activités de formation, aux publications et aux autres produits, ainsi que l'utilisation des excédents pour des activités de formation ont été inférieures au budget d'environ 3,46 millions d'euros, soit 18,4 pour cent. Ces dépenses varient en fonction des produits gagnés de ces trois catégories et de l'utilisation des excédents basée sur des ratios différents selon les types d'activités dispensées par le Centre et les types de produits délivrés aux clients externes.
- 26.** La Trésorière poursuit son exposé en commentant l'état de la performance financière.

-
- 27.** En 2017, et conformément aux normes IPSAS, le Centre a comptabilisé 37,6 millions d'euros de produits et 39,1 millions d'euros de dépenses, ce qui correspond à un déficit net de 1,5 million d'euros. Les principales causes de cette perte en vertu des normes IPSAS sont la fluctuation du taux de change entre le dollar et l'euro, les écarts temporels entre la réception et le décaissement des contributions volontaires et l'utilisation des excédents du passé pour laquelle aucun produit n'est comptabilisé selon les normes IPSAS.
- 28.** La Trésorière rappelle au Bureau que le Centre a toujours dû composer avec un risque de change élevé vis-à-vis du dollar depuis que son unité de compte est l'euro. Par le passé, le Centre a fait face à de grandes fluctuations de ce taux et comptabilité aussi bien des gains que des pertes de change selon les années. Dès le début de l'année 2016, le Centre a commencé à être touché par la dévaluation du dollar des États-Unis face à l'euro, comme on peut le voir depuis lors dans l'état II. En 2017, le taux de change entre le dollar et l'euro a fluctué considérablement, tombant de 0,956 début janvier à 0,837 fin décembre, soit une baisse globale de 12,4 pour cent de la valeur d'échange de la devise américaine. Cela a eu un impact significatif sur les résultats finaux du Centre présentés conformément aux normes IPSAS. Le Centre a enregistré une perte de change latente de 946 500 euros à la suite de réévaluations pendant et à la fin de l'exercice, ainsi qu'une perte de change réalisée de 125 000 euros, ce qui fait au total 1,07 million d'euros de pertes de change et réévaluation. L'an dernier, le Centre a dégagé un gain de change et de réévaluation de 182 000 euros, composé d'une plus-value latente de 195 000 euros et d'une perte réalisée de 13 200 euros. Cela prouve bien l'exposition du Centre aux pertes de change actuelles et futures. De ce fait, le Centre attache le plus grand soin à atténuer autant que possible l'augmentation du risque de change en couvrant naturellement ses dollars; en d'autres termes, la trésorerie est surveillée de près afin d'associer les recettes en euros aux dépenses en euros, et les recettes en dollars aux dépenses en dollars. Le risque de pertes de change est géré en ne convertissant des dollars des États-Unis « que si nécessaire ». En outre, les budgets des activités de formation sont établis uniquement en euros et, dans la mesure du possible, les accords avec les bailleurs de fonds et les partenaires sont eux aussi conclus en euros.
- 29.** La Trésorière confirme que les deux principales sources de produits, qui représentent ensemble environ 94 pour cent des produits totaux, sont les contributions volontaires et les produits provenant des activités de formation.
- 30.** Les produits totaux ont augmenté de 1 pour cent en 2017 par rapport à 2016. Si les produits provenant des activités de formation ont augmenté de 4,5 pour cent et les autres produits de 1,5 pour cent après prise en considération du gain de change de 2016, les contributions volontaires ont baissé de 610 000 euros, soit 4,3 pour cent. La hausse des produits provenant des activités de formation est principalement due à l'augmentation du nombre de participants, qui était de 6,1 pour cent supérieur en 2017 qu'en 2016.
- 31.** La diminution des contributions volontaires est due au fait que le Centre n'a rien reçu de la Ville de Turin en 2017, alors qu'il avait reçu en 2016 la contribution annuelle de 250 000 euros pour les années 2013, 2014 et 2015. La conversion de la contribution de l'OIT, exprimée en dollars, a donné environ 140 000 euros de plus qu'en 2016.
- 32.** Les dépenses totales ont augmenté de 363 000 euros, soit environ 1 pour cent, par rapport à 2016. Les frais de personnel ont augmenté de moins de 1 pour cent; c'est le résultat net de la hausse normale de l'ensemble des prestations offertes par le Centre et fixées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), contrebalancée par le pourvoi des postes vacants à des grades moins élevés, ainsi que par les économies réalisées sur les vacances de postes pendant l'année. Le Centre continue à

mettre tout en œuvre pour que les frais de personnel ne dépassent pas un niveau acceptable et qu'aucun nouveau poste ne soit créé dans la catégorie des frais de personnel, que ce soit sur le budget ordinaire ou sur le budget variable.

33. Les dépenses liées aux contrats de sous-traitance et aux voyages, et les autres coûts liés aux activités de formation ont diminué de 256 000 euros, ou 1,7 pour cent, grâce aux efforts renouvelés de contention des frais fixes. Les frais généraux d'exploitation et l'entretien du terrain et des bâtiments ont diminué de 666 000 euros, ou 16,9 pour cent, à la suite de la baisse significative des travaux d'entretien extraordinaire effectués sur le campus, étant donné que la Ville de Turin n'a pas versé de contribution volontaire en 2017.
34. En ce qui concerne l'état de la situation financière, la Trésorière précise que le total des actifs du Centre à la fin de l'exercice s'élevait à près de 27 millions d'euros. La trésorerie et les équivalents de trésorerie représentaient 10,7 millions d'euros à la fin de l'année 2017, dont 3,8 millions consistaient en des fonds détenus au nom des bailleurs de fonds au titre d'avances pour des activités de formation. À côté de cela, le Centre détenait en dollars des États-Unis un montant équivalent à 7,6 millions d'euros. Les informations sur les mouvements de trésorerie et des équivalents de trésorerie du Centre figurent à l'état IV.
35. Fin 2017, le Centre avait des sommes à recevoir d'un montant de 6,9 millions d'euros, soit 1,5 million d'euros de plus qu'en 2016. Si les efforts de recouvrement des créances se poursuivent, cette hausse est due en partie à l'augmentation des sommes à recevoir pour des services de formation, pour lesquelles un passif correspondant a été comptabilisé. Le Centre a également diminué de 129 000 euros sa provision pour créances douteuses, qui était jugée trop élevée par rapport aux radiations ultérieures réelles. Le solde final des sommes à recevoir de l'OIT est inférieur de 136 000 euros à celui de 2016, et les efforts déployés permettent de recouvrer les fonds régulièrement. Les immobilisations corporelles ont baissé de 280 000 euros en raison de l'amortissement annuel des actifs du Centre à hauteur de 1 million d'euros, compensé par des achats s'élevant à 712 000 euros au cours de l'année. Ce résultat est essentiellement lié aux améliorations locatives capitalisées effectuées sur le campus.
36. Enfin, la Trésorière indique que le passif s'élevait fin 2017 à 11,5 millions d'euros, pour 10,6 millions en 2016. Les créateurs et charges à payer ont diminué de 400 000 euros car les paiements effectués avant les vacances ont augmenté, de même que les produits différés, qui s'élevaient à 1,2 million d'euros pour des contrats de service de formation portant sur les années à venir. Fin 2017, le Centre affichait un actif net tel que rapporté selon les normes IPSAS de 15,2 millions d'euros. De plus amples détails peuvent être trouvés à l'état III.
37. *Le Président* invite ensuite les membres du Bureau du Conseil à soumettre leurs commentaires et questions sur les états financiers de 2017.
38. Prenant la parole, *la Vice-présidente travailleuse* souhaite que soit ajoutée une autre question à l'ordre du jour et demande des clarifications sur la mise en œuvre de la convention collective conclue entre le Centre et le Syndicat du personnel. Tous les membres acceptent d'ajouter ce point à l'ordre du jour.
39. Le Groupe des travailleurs prend note des états financiers et du rapport du commissaire aux comptes. Il remercie les auditeurs pour leur travail et leurs recommandations.
40. Le Groupe des travailleurs note avec satisfaction que les états financiers du Centre ont été dressés conformément aux normes IPSAS et que, selon le commissaire aux

comptes, ils présentent fidèlement la situation financière du Centre au 31 décembre 2017. Il note également le déficit net de 1 471 000 euros pour tous les fonds du Centre, ainsi que l'excédent de 712 000 euros pour le Fonds de fonctionnement pour 2017.

41. Le Groupe des travailleurs prend acte de l'excédent d'exploitation final de 1 764 000 euros pour l'exercice biennal 2016-17.
42. En ce qui concerne les produits pour 2016-17, le Groupe des travailleurs se réjouit de la répartition équilibrée des recettes sur les deux années. Il se félicite également de l'augmentation des produits totaux pour 2017 et de la légère hausse du nombre de participants. Pour l'exercice biennal, les chiffres sur la participation aux activités de formation et le nombre de jours-participant sont le reflet de la stabilité des performances du Centre.
43. Le Groupe des travailleurs fait encore remarquer que l'offre globale du Centre utilise un large éventail de modalités de formation. L'équilibre entre les activités présentiels, mixtes et à distance et les MOOC doit être soigneusement déterminé et suivi de près, de sorte à garantir que les participants bénéficient de la meilleure formation possible pour leurs besoins d'apprentissage individuels et organisationnels.
44. Le Groupe des travailleurs salue la contribution apportée par la Ville de Turin en 2016 et aimerait savoir quelles mesures la Direction a prises pour conserver la contribution financière de la Ville de Turin et de la Région Piémont à l'avenir et pour assurer une stabilité accrue de ces contributions.
45. Il prend acte de la hausse des dépenses de sous-traitance (consultance) et des raisons invoquées pour cette augmentation (page 6). Le groupe tient à rappeler que les dépenses dans ce domaine doivent être suivies de près et réduites au minimum, et note les chiffres et les explications données pour les pertes de change.
46. Le Groupe des travailleurs prend note de l'augmentation des dépenses au titre des infrastructures en 2017. Ces dépenses amélioreront grandement l'expérience vécue par les participants sur le campus, ce qui est positif. Le groupe s'étonne du passif important liés aux produits différés et aimerait savoir quelles mesures la Direction a prises pour le réduire.
47. Il attire l'attention sur la diversification des sources de financement, qui présentent un risque élevé car elles sont sujettes aux variations continues de l'appui et des priorités des bailleurs de fonds, et recommande donc de mettre tout en œuvre pour collecter des contributions volontaires plus importantes des États Membres de l'OIT au Centre de Turin; à cet égard, le Groupe des travailleurs souhaite entendre quelles autres mesures ont été prises pour favoriser ce processus.
48. Le Groupe des travailleurs prend également note des avancées dans la mise en œuvre et la réalisation par le Centre de projets de coopération pour le développement de l'OIT. Il recommande que l'OIT recoure encore plus aux services du Centre pour ses projets de développement des capacités. C'est pourquoi les composantes des programmes phares de l'OIT relevant du développement des capacités devraient être confiées au Centre. Le groupe voudrait quelles mesures sont prises pour favoriser ce processus d'intégration et de prestation de programmes de coopération pour le développement.
49. Le Groupe des travailleurs rappelle que le Centre doit continuer à assumer son mandat institutionnel d'organe de formation de l'OIT et demande au Directeur de poursuivre ses efforts pour parvenir à une intégration encore plus poussée du Centre avec l'OIT. S'il veut rester fidèle à son mandat institutionnel, le Centre doit veiller à ce que ses

ressources soient utilisées dans le cadre de l'action et du mandat de l'OIT. La mobilisation des ressources du Centre doit être fondée sur les besoins des mandants tripartites en général, et des organisations syndicales en particulier.

- 50.** Le Groupe des travailleurs invite le Directeur du Centre à prendre les mesures nécessaires pour mettre en place un cadre financier qui soutienne pleinement la durabilité des programmes ACTRAV et ACT/EMP. Les actions concrètes à entreprendre avec l'appui des deux groupes doivent être discutées à la prochaine réunion du Conseil en octobre. La réalisation des activités pour les travailleurs et les employeurs ne doit pas dépendre de l'excédent susceptible d'être généré ou non lors d'un exercice financier.
- 51.** Le Groupe des travailleurs prend note des observations formulées par le commissaire aux comptes et soutient les actions concernant les quatre recommandations concernant les résultats d'exploitation du Centre, les processus automatisés de la suite Oracle, la surveillance des comptes débiteurs et la mise en œuvre des recommandations de l'audit précédent.
- 52.** Dans l'ensemble, le Groupe des travailleurs est satisfait des résultats largement positifs présentés dans les états financiers et estime que c'est là le résultat du travail acharné et des efforts déployés par tout le personnel dans son implication envers le Centre et en faveur du développement des capacités des mandants.
- 53.** Le groupe remercie le Directeur du Centre d'avoir organisé cette réunion du Bureau du Conseil afin de procéder à l'adoption des états financiers pour l'année 2017, en vertu de l'autorité déléguée par le Conseil. Il saisit également l'occasion pour remercier les gouvernements italien et portugais de leurs contributions.
- 54.** Le Groupe des travailleurs est disposé à approuver les états financiers pour l'exercice 2017 tels qu'ils sont présentés avec le rapport du commissaire aux comptes et à adopter le point appelant une décision figurant en page 13 du rapport.
- 55.** *Le Vice-président employeur* remercie la Trésorière et le commissaire aux comptes pour la présentation des états financiers et du rapport du commissaire aux comptes rapport pour l'année achevée le 31 décembre 2017 et apprécie la diligence affichée pour s'assurer de l'exactitude de ces rapports.
- 56.** Le Groupe des employeurs prend note de l'augmentation de 950 000 euros des produits venant des activités en 2017, soit 4,5 pour cent de plus qu'en 2016. Il prend également note de l'augmentation régulière des frais de personnel. Il s'agit d'un processus naturel qui découle de la hausse du nombre d'activités de formation au fil des ans et également du nombre croissant de jours-participant. Le groupe pense toutefois que si des économies peuvent être réalisées sur les vacances de postes, ces vacances ne doivent pas entraîner une baisse de l'efficacité des équipes concernées. La garantie de la qualité des activités de formation doit être la priorité absolue. À cet égard, le groupe remercie le Directeur du Centre et le Directeur de la formation d'avoir géré aussi efficacement le processus de sélection d'un nouveau fonctionnaire de grade P2 pour ACT/EMP. C'était indispensable pour maintenir l'excellente performance de l'équipe en matière de prestation de services de formation de qualité.
- 57.** En ce qui concerne le rapport de l'auditeur externe, le Groupe des employeurs salue le travail diligent de la Commission de vérification de la République des Philippines. Le rapport positif a conforté le groupe dans la confiance qu'il accorde au Centre en fait de respect du Règlement financier et de l'autorité délibérative. Il espère voir s'installer une culture continue d'amélioration au sein du Centre et demande que les recommandations de la Commission soient prises en considération pour le prochain exercice biennal.

-
58. Sur cette observation, le Groupe des employeurs approuve les états financiers de 2017 soumis conformément à l'article 17.2 du Règlement financier et tels que présentés, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes.
59. *La Vice-présidente gouvernementale* remercie la Trésorière et le commissaire aux comptes pour leurs présentations et se réjouit de la hausse du nombre de participants ainsi que de l'excédent budgétaire net. Dans un contexte généralisé de restrictions budgétaires, il faut investir davantage de fonds dans le Centre, afin de maintenir le niveau approprié d'efficacité et d'excellence.
60. Elle évoque les programmes des Initiatives du centenaire de l'OIT liés à celle sur l'avenir du travail et espère que le Centre de Turin sera impliqué et partie prenante de ces programmes.
61. Le Groupe gouvernemental est disposé à approuver le point appelant une décision dans les états financiers.
62. *Le représentant du gouvernement de l'Italie* se réjouit de l'occasion qui est donnée d'examiner les états financiers et le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice qui s'est achevé le 31 décembre 2017. Il s'agit du premier exercice financier biennal complet pour le Centre.
63. Il félicite le Directeur du Centre pour cet excellent document qui met en exergue la bonne gestion financière du Centre pour l'exercice biennal 2016-17, comme le confirme le montant de l'excédent budgétaire net. Il note la bonne performance financière et les efforts continus déployés par le Centre pour atteindre les mandats de l'OIT.
64. Il salue les efforts déployés par le Directeur pour chercher une base de financement plus diversifiée et toucher des partenaires multi- et bilatéraux, et félicite la Direction du Centre d'avoir gardé les frais de personnel sous contrôle. Il appelle la Direction à continuer à chercher des possibilités d'économies pour l'exercice biennal 2018-19.
65. Enfin, le gouvernement de l'Italie appuie sans réserve l'adoption des états financiers tels que présentés et approuve la proposition d'affectation de l'excédent budgétaire net de 2016-17.
66. *Le Président* invite la Trésorière et le Directeur adjoint du Centre à répondre aux questions soulevées par les groupes.
67. *Le Directeur adjoint* assure aux membres le Centre est en contact permanent avec les autorités de la Ville de Turin et de la Région Piémont. Une réunion technique vient d'être organisée pour présenter à la Ville les résultats de l'audit sur la sécurité et la santé au travail. Les représentants de la maire de Turin ont réaffirmé leur souci de maintenir le Centre au niveau d'excellence qui a fait sa réputation.
68. *La Trésorière* remercie les membres pour leurs commentaires. Elle explique que les produits différés reportés au passif correspondent aux contributions à recevoir. Selon les normes IPSAS, lorsque le Centre signe avec des donateurs des accords pour la prestation de services de formation dans le futur, une créance et un passif sont comptabilisés. Dans certains cas, l'argent est reçu à l'avance. Ces montants peuvent augmenter ou diminuer selon le nombre d'accords signés. Lorsque le Centre délivre les services de formation, les deux montants sont réduits et une quantité égale est inscrite comme produit. Ces chiffres sont contrôlés de près et sur une base régulière. Elle revient également sur un commentaire concernant les taux de change. Elle explique comment

les taux de change sont surveillés en permanence afin de maximiser les revenus des placements mais aussi de minimiser les pertes de change réalisées.

69. *Le Président* invite le représentant de l'auditeur externe à présenter le rapport du commissaire aux comptes pour 2017.

70. *Le représentant du commissaire aux comptes* note que les groupes ont déjà commenté le rapport et estime qu'ils ont confirmé que les états financiers donnaient une assurance raisonnable selon les normes IPSAS. Les politiques ont également été appliqués de manière comparable et toutes les transactions examinées étaient conformément au Règlement financier, et donc une opinion non modifiée a été émise.

71. Il félicite le Centre pour la rationalisation de certains processus opérationnels, ce qui a amélioré l'efficacité et fait gagner du temps. Certains domaines doivent encore être améliorés, comme les résultats opérationnels, le processus d'achats et la façon dont les comptes clients sont surveillés. Il prend note du taux de mise en œuvre des recommandations des audits précédents et s'en dit satisfait.

72. *Le Président* invite ensuite les membres du Bureau à faire part de leurs observations sur le rapport du commissaire aux comptes pour 2017. *Les vice-présidents employeur et travailleur* prennent note du rapport et remercient les auditeurs.

Le Bureau du Conseil:

- 1) **adopte les états financiers, et**
- 2) **prend note du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2017.**

Proposition d'affectation de l'excédent budgétaire net de l'exercice 2016-17

(Deuxième question à l'ordre du jour)

73. *Le Président* invite le Directeur à présenter le document.

74. *Le Directeur* rappelle aux membres qu'en vertu de la décision prise par le Conseil en octobre 2017, le Bureau du Conseil s'est vu déléguer l'autorité d'approuver l'affectation de l'excédent éventuel à la fin d'un exercice financier complet. Conformément au Règlement financier, l'exercice financier complet consiste en deux années civiles consécutives. Il soumet la proposition d'affectation de l'excédent financier net de l'exercice 2016-17, qui s'élève au total à 1,764 million d'euros.

75. Conformément à l'article 7.4 du Règlement financier du Centre, le Directeur propose d'allouer 1,2 million d'euros aux activités de formation, afin de pouvoir fournir aux participants des pays en développement des bourses partielles et totales couvrant tout ou partie des frais didactiques, de voyage et de subsistance. Le Centre maintiendrait le soutien financier de son prochain exercice biennal au même niveau qu'en 2016-17.

76. Il précise en outre que 300 000 euros seraient versés au Fonds d'innovation pour promouvoir l'élément déterminant de la culture de l'innovation et de l'apprentissage et d'ainsi consolider la place du Centre en tant que prestataire de services de formation de premier plan, comme le souhaite le Conseil; tandis que les 264 000 euros restants seraient maintenus dans le Fonds de fonctionnement afin d'accorder une certaine marge de manœuvre à la Direction pour l'allocation de fonds supplémentaires aux domaines prioritaires au cours du biennat 2018-19, de financer des acquisitions d'actifs et de pouvoir faire face aux travaux de réparation urgents requis par un campus vieillissant.

-
77. *Le Président* invite ensuite les membres à faire part de leurs commentaires.
78. *Le Groupe des travailleurs* prend note de la proposition d'affectation de l'excédent budgétaire net de 2016-17. En ce qui concerne le point a), le groupe approuve l'allocation proposée de 1,2 million d'euros pour les activités de formation. Cette allocation devrait avoir lieu selon la clé de répartition habituelle, à savoir 50 pour cent pour les programmes d'activités pour les travailleurs (qui recevraient 60 pour cent de cette première moitié) et les employeurs (qui recevraient 40 pour cent), et les 50 pour cent restants iraient aux autres programmes techniques du Centre.
79. En ce qui concerne le point b), le Groupe des travailleurs approuve l'affectation de 300 000 euros au Fonds d'innovation pour promouvoir l'élément déterminant de la culture de l'innovation et de l'apprentissage. En particulier, ces fonds devraient servir à développer l'apprentissage et l'innovation dans des domaines qui relèvent du mandat central de l'OIT.
80. En ce qui concerne le point c), l'allocation de 264 000 euros au Fonds de fonctionnement, le Groupe des travailleurs voudrait qu'une partie de ces fonds servent à fournir des bourses partielles ou complètes aux participants travailleurs et employeurs aux académies organisées au Centre, en particulier celles qui revêtent une grande importance pour les partenaires sociaux. Depuis de nombreuses années, le Centre a du mal à assurer une participation suffisante des travailleurs aux académies, faute de bourses, et il serait important de créer un fonds à cet effet, à plus forte raison que les académies occupent une place importante dans l'offre formative du Centre. Ce serait une première mesure concrète visant à combler une lacune qui a été soulevée et discutée à plusieurs reprises lors des réunions du Conseil et des deux comités de formation.
81. Le Groupe des travailleurs approuve le point appelant une décision figurant au paragraphe 3.
82. *Le Groupe des employeurs* remercie le Directeur pour sa présentation de la proposition d'affectation de l'excédent budgétaire net de 2016-17. Il fait en particulier part de sa reconnaissance et de sa gratitude au gouvernement italien pour son soutien sans failles au Centre depuis plus de 50 ans. Cela a contribué à développer les compétences et les capacités des employeurs, des travailleurs et des gouvernements. Le groupe salue également le soutien de la Ville de Turin en 2018.
83. Le groupe prend note des propositions avancées par le Directeur au sujet de l'excédent budgétaire net de 2016-17. Dans l'ensemble, il est d'accord avec l'utilisation proposée. Il ajoute que, ces dernières années, l'utilisation de l'excédent a été vitale pour l'entretien et la modernisation des infrastructures du campus, mais aussi une source de revenus pour les différents programmes de formation du Centre. Le Groupe des employeurs propose alors que sur le montant total qui ira au Département de la formation, 50 pour cent soient accordés à ACTRAV et ACT/EMP, et que cette moitié soit ensuite répartie à raison de 55 pour cent pour ACTRAV et 45 pour cent pour ACT/EMP. Le groupe est vraiment d'avis que cette répartition fournirait aux deux programmes les ressources nécessaires pour assurer la prestation de cours de qualité aux employeurs et aux travailleurs. Les devraient être utilisés aussi efficacement que possible, afin de maximiser la valeur de l'expérience formative et l'impact sur les participants.
84. *La Vice-présidente gouvernementale* remercie le Directeur pour la préparation et la présentation de la proposition d'affectation et soutient la même répartition que l'an dernier, soit 55 pour cent pour ACTRAV et 45 pour cent pour ACT/EMP.

85. Les deux groupes faisant part de leurs préoccupations quant à la répartition précise entre les programmes des activités pour les travailleurs et les employeurs, le Président propose d'approuver l'affectation de l'excédent budgétaire net tel que proposée dans le document, et que la répartition définitive entre les deux programmes fasse l'objet de discussions et d'une décision ultérieures entre les deux groupes. (Il est rappelé ici que le Groupe des travailleurs a demandé que 60 pour cent de cette enveloppe soient assignés au Programme des activités pour les travailleurs, et les 40 pour cent restants au Programme des activités pour les employeurs, conformément à l'accord écrit conclu entre les deux groupes en 2014, qui était basé sur une division historique. Le Groupe des travailleurs avait exceptionnellement accepté la dernière répartition en date, à la condition que cela crée pas un précédent pour l'avenir, tandis que le Groupe des employeurs a demandé que 45 pour cent de cette allocation soient attribués aux employeurs et 55 pour cent aux travailleurs, selon la répartition scission conclue entre les deux groupes lors de l'affectation du dernier excédent en date, époque à laquelle le groupe avait même demandé pourquoi ce n'était pas 50/50). Comme proposé par le Président, la répartition finale sera discutée plus avant et décidée entre les travailleurs et les employeurs.

Le Bureau du Conseil approuve la proposition d'affectation de l'excédent budgétaire net de l'exercice 2016-17.

86. *La Vice-présidente travailleuse* fait une déclaration sur la mise en œuvre de la convention collective signée en 2016.
87. Elle signale qu'il reste une question en suspens concernant la reconnaissance de l'ancienneté des fonctionnaires recrutés maintenant sur le « budget variable ». Le Groupe des travailleurs aimerait recevoir une mise à jour sur cette question, car il considère que, jusqu'à présent, la convention collective n'est pas pleinement et correctement appliquée.
88. *Le Directeur adjoint* répond qu'une discussion a eu lieu la veille au sein du Comité de négociation paritaire, qui est le lieu approprié pour régler cette question. Une recommandation du CNP sera transmise au Directeur pour décision ou information. Le Directeur adjoint confirme que la Direction du Centre suit cette question de près, et que tout sera réglé avant la réunion du Conseil en octobre.

Remarques finales

89. *Le Président* signale que le rapport de la réunion du Bureau sera présenté lors de la 81^e session du Conseil, qui aura lieu les 25 et 26 octobre 2018 à Turin, juste avant la 334^e session du Conseil d'administration du BIT. Le Bureau délègue le pouvoir d'approuver ce rapport au Président et au Secrétaire du Conseil.
90. *Le Président* remercie les membres du Bureau pour leur participation, ainsi que les secrétaires des groupes et les membres du personnel du BIT et du Centre, et clôt la réunion.

Le présent rapport est soumis au Conseil pour information.

Turin, octobre 2018

Attendance list
Liste des présences
Lista de presencias

M. Giulio MARINI	ITALIE
Mme Daniela ALVARO GUTIERREZ	ARGENTINE <i>(Vice-présidente gouvernementale)</i>
M. Harry KYRIAZIS (Grèce)	<i>(Vice-président employeur)</i> <i>par vidéo-conférence</i>
Mme Akustina MORNI (OIE)	<i>(Secrétariat du Groupe des employeurs)</i> <i>par vidéo-conférence</i>
Mme Silvana CAPPuccio (Italie)	<i>(Vice-présidente travailleuse)</i> <i>par vidéo-conférence</i>
Mme Esther BUSSER (CSI)	<i>(Secrétariat du Groupe des travailleurs)</i>

Organisation internationale du Travail

M. Moussa OUMAROU	DDG/FOP
M. Giovanni DI COLA	DDG/FOP
M. Enrico CAIROLA	ACTRAV

Commissaire aux comptes, Commission d'audit, République des Philippines

M. Lito MARTIN
M. Danilo CABUG

Centre international de formation de l'OIT

M. Yanguo LIU	Directeur
M. Giuseppe CASALE	Directeur adjoint
Mme Christine BOULANGER	Trésorière
Mme Nathalie MIRABILE	Rapporteure

